



Fiche technique assurance réalisée par SMABTP

Janvier 2015

Vol : tous les métaux sont précieux

L'essentiel

Le vol de métaux est un fléau à l'origine de bien des difficultés pour les entreprises. Les enquêtes menées à l'échelle nationale le montrent : tout ce qui est métallique se vole de plus en plus.

Le phénomène n'épargne ni les plaques d'égouts, ni les rails, ni des toitures en zinc, ni même les câbles caténares. Bien évidemment, le vol constitue un préjudice, parfois très coûteux pour l'entreprise et les chantiers sont particulièrement sensibles car souvent accessibles.

Quels systèmes de prévention ?

Différents systèmes de prévention existent, en voici les principaux :

La protection périmétrique mécanique, qui consiste à matérialiser la limite du chantier de manière continue et résistante. Elle peut être complétée efficacement par le gardiennage du chantier.

Il faut cependant savoir que les contrats de ce type ne comportent pas d'obligation de résultat et se limitent, la plupart du temps, à des engagements de présence dissuasive.

La protection périmétrique électronique, qui peut consister en l'installation :

- d'un système de barrières invisibles constituées de détecteurs déclenchant une alarme lorsque le faisceau est rompu. Ce type d'installation n'est pas réellement adapté aux chantiers traditionnels dans la mesure où son installation est minutieuse et le système peu «forain» ;
- d'un contrôle d'accès permettant d'authentifier les personnes en vue de les autoriser ou non à entrer sur le site et/ou le cas échéant dans des zones spécifiques. Cette technologie

impose que chaque personne appelée à intervenir sur le chantier soit au préalable identifiée et enregistrée ;

- d'une détection d'intrusion qui a pour objectif de détecter l'approche, la pénétration mais aussi la présence d'un intrus sur le site du chantier ou dans des locaux terminés.

La protection du volume du chantier, qui peut être constituée :

- d'un éclairage de dissuasion ;
- d'une détection volumétrique dans des zones sensibles ou à l'ensemble du chantier ;
- d'une télésurveillance : à distance, une centrale recueille les informations transmises par les systèmes installés sur le site ;
- de vidéosurveillance qui, comme la télésurveillance, permet de surveiller un site à distance ;
- d'un système de géolocalisation permettant de connaître, à intervalle très régulier, le positionnement du bien équipé, à l'aide d'un système GPS ;
- d'un système « RFID » (Radio Frequency Identification). L'application des technologies à base de puces RFID ou NFC représente une voie nouvelle actuellement en cours de commercialisation.

Quels conseils de prévention ?

La prévention doit être proportionnelle au risque. S'il ne fait pas de doute qu'un chantier doit être délimité et non accessible au public, l'usage des systèmes de prévention est l'affaire de professionnels. La réponse est par conséquent variable selon la situation du chantier, la nature des biens présents ou au fonctionnement même du chantier.

Lorsque le vol a lieu dans les locaux permanents, il est garanti dès lors que les métaux étaient entreposés à l'intérieur d'un bâtiment et qu'il y a eu effraction.

En revanche, lorsque le vol a eu lieu sur un chantier, la garantie n'est acquise que si une garantie a été délivrée car elle est souvent en option voire absente du panel des garanties délivrables.

